

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SARL ABJ MENUISERIE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL ABJ MENUISERIE

au capital de 1 000 €

39 rue du BLEURDIER

44400 REZE

LMR Audit
Société de Commissariat aux Comptes
Sarl au Capital de 8000 €
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Rennes
RCS Nantes 481 388 676

Technoparc de l'Aubinière
3 Impasse des Tourmalines
CS 33815 - 44338 NANTES Cedex 3
Tél. 02 40 73 77 71
Fax 02 40 95 79 00
ace-sas@ace-sas.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SARL EN SAS

A l'associé unique de la **SARL ABJ MENUISERIE,**

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du même code, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La société arrête ses comptes au 30 septembre de chaque année.

L'analyse des derniers comptes annuels fait ressortir les éléments suivants au 30/09/2025 :

- Capitaux propres .....151 K€
- Dettes..... ...199 K€
- Actif immobilisé..... .....44 K€
- Actif circulant net.....306 K€

Le résultat net après IS ressort à 10 K€ contre 4 K€ l'exercice précédent.

L'actif est principalement constitué de matériels/outillages/agencements et véhicules faisant l'objet d'un plan d'amortissement cohérent avec la pratique de la profession.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est, en date de l'opération de transformation, au moins égal au montant du capital social.

Fait à NANTES, le 31/03/2026

Véronique LECOMTE
Pour la SARL L.M.R. AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite auprès de la C.R.C.C. de Rennes
Technoparc de l'Aubinière
3 Impasse des Tourmalines
44300 NANTES